



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 71 - Convention pluriannuelle d'objectif avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

Délibération n° 2019/005893

Convention pluriannuelle d'objectif avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Franche Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

	Date	Avis
Commission n° 3	30/10/2019	Favorable unanime

Contexte et enjeux

Dans un contexte marqué par les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité, la Ville de Besançon s'est engagée depuis les années 2000 dans la valorisation écologique de son territoire. Cette démarche vise à consolider l'ensemble des services écosystémiques. Elle s'est notamment traduite au sein de la collectivité, par une forte évolution des pratiques culturelles et de gestion sur les espaces verts et de nature urbaine ou périurbaine.

Elle développe une stratégie d'acquisition de connaissances en interne en participant à des dispositifs de sciences participatives dédiées aux professionnels mais aussi en développant des outils spécifiques à destination du grand public. L'ensemble s'organise en cohérence avec la base de données régionale Sigogne.

Elle agit auprès de la population en développant des dispositifs comme le « permis de végétaliser » qui visent à accompagner les habitants dans la prise en compte de leur environnement naturel de proximité et à favoriser les actions citoyennes au bénéfice de la biodiversité tout en offrant des supports favorables au renforcement des liens sociaux.

L'ensemble de son action lui a valu d'être reconnue « capitale française de la biodiversité 2018 ».

Face à la transversalité des enjeux, la Ville de Besançon entend être un acteur qui agit en cohérence avec les forces vives locales et soutient les associations naturalistes dans les actions qu'elles mènent sur son territoire, en cohérence avec la politique qu'elle conduit.

Créée en 1966 sous le nom de « Groupe des Jeunes Naturalistes », puis dénommée « Groupe Naturaliste de Franche-Comté » en 1978, l'association est devenue naturellement la « Ligue pour la Protection des Oiseaux Franche-Comté », sous le sigle « LPO Franche-Comté », depuis le 1^{er} janvier 2007. Cette évolution s'explique par son engagement principal en faveur des oiseaux, par son ouverture croissante à tous les publics et en vertu de sa forte complémentarité entre salariés et bénévoles. La LPO Franche-Comté a aujourd'hui pour objet : agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Une charte adossée à la convention entre la LPO Franche-Comté et la LPO France régit la coopération au sein du réseau LPO.

En Franche-Comté, l'activité de la LPO concerne la biodiversité dans son ensemble avec une expertise spécialisée sur les oiseaux, les amphibiens, les reptiles et les mammifères (hors chauve-souris).

Projet de la LPO Franche-Comté sur le territoire bisontin

Consciente de la richesse du patrimoine naturel de Besançon, la LPO Franche-Comté est aujourd'hui porteuse d'un projet de valorisation de la biodiversité bisontine. Celui-ci vise à démultiplier et à pérenniser les actions de mise en valeur et de préservation de ce patrimoine.

Le projet comprend sept volets :

Volet 1 : médiation faune

- veille et réponse aux sollicitations des bisontins par une expertise réactive et la communication de préconisations d'intervention (conseils verbaux et envoi de ressources telles que fiches techniques, contacts de structures...),
- accompagnement de la collectivité sur la thématique « urbanisme et bâti » (programmes de maîtrise de l'énergie, de rénovation urbaine).

Volet 2 : sport de pleine nature et biodiversité

- formulation de préconisations et diffusion de communications relatives aux enjeux faune identifiés par la LPO Franche-Comté dans les activités sportives de pleine nature (aquatiques, terrestres, aériennes), à la fois dans le cadre de pratiques continues et d'événements,
- accompagnement de la collectivité dans l'instruction des demandes de manifestations sportives de pleine nature, à travers l'étude des tracés et parcours de pratique.

Volet 3 : sensibilisation et EEDD

- réalisation d'animations pédagogiques tous publics sur le thème de la « Nature en ville » dans le cadre de différents dispositifs de la collectivité : Vital'été, Logis 13 Eco...

Volet 4 : amélioration de la connaissance (inventaires faunistiques et suivis)

- expertise faunistique des collines bisontines en cohérence et en complémentarité avec les autres acteurs impliqués (CEN FC ; ...), notamment suite à la modification écologique des sites liée à la disparition du buis (pyrale) et du frêne (chalarose) ouvrant ainsi des espaces favorables à différentes espèces (bruant fou, engoulevent d'Europe, lézard vert...),
- expertise des rives du Doubs avec le suivi d'espèces patrimoniales avifaune et herpétofaune (couleuvre vipérine, alyte accoucheur...),
- expertise des cimetières avec notamment le suivi de populations d'amphibiens (alyte accoucheur), mesure d'impact de la politique « zéro pesticide » sur la biodiversité (faune),
- inventaire de la population bisontine de faucons crécerelles,
- enquête annuelle spécifique aux problématiques de médiation faune (nature de proximité).

Volet 5 : accompagnement dans le cadre du plan de gestion de sites (refuges et autres)

- participation à la mise en œuvre des plans de gestion des espaces labellisés « Refuge LPO », notamment les 17 ha de glacis en « ceinture verte du centre ancien » ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'action intégrant études naturalistes, animations pédagogiques et échanges avec les agents de la Direction Biodiversité et Espaces Verts,
- prospection pour le développement de nouveaux espaces labellisés « Refuge LPO »,
- participation à la mise en œuvre de « coins nature » au sein des cours d'école de la ville.

Volet 6 : publications communes

- biodiversité et bâti : porter à connaissance de la faune liée au bâti, notamment des colonies de reproduction des hirondelles de fenêtre, rustique et martinets - avec envoi de courriers aux habitants,
- proposition d'articles dans le magazine municipal d'information sur la faune en ville (hirondelles, faucon, castor, harle bièvre, migration des cigognes...) sous la forme, par exemple, de « portraits de biodiversité ».

Volet 7 : collectif CEDRE (Collectivités et Entreprises pour un Dynamisme Régional Environnemental)

- co-animer le collectif sur des thématiques « biodiversité » afin de renforcer la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) des entreprises et collectivités avec par exemple : l'animation de journées techniques, l'accompagnement dans la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers des charges...

Soutien de la Ville de Besançon au projet de la LPO Franche Comté

Sur cette base, il est proposé d'établir une convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 5 ans qui définisse le cadre dans lequel la Ville de Besançon s'engage à soutenir la LPO de Franche-Comté dans ses actions relatives à la connaissance, la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et semi-naturel du territoire bisontin.

Elle fixe ainsi les conditions du soutien financier que la Ville pourra allouer aux actions initiées par la LPO de Franche-Comté sur le territoire bisontin dans la mise en œuvre de son objet social défini par ses statuts, et dont le contenu est cohérent avec les orientations de la politique définie par la Ville.

Chaque année, une convention d'application précisera le montant de la subvention de la Ville de Besançon à la LPO de Franche-Comté. Celle-ci sera définie au regard du programme d'action que la LPO de Franche-Comté devra proposer annuellement à un comité de suivi qui examinera l'état d'avancement des actions et définira les orientations du programme pour l'année suivante.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le principe de signer cette convention cadre pluriannuelle d'objectif,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe

The image shows a blue ink signature of Danielle DARD written over a circular official seal. The seal features a central figure, likely a saint or historical figure, surrounded by text in French, including 'VILLE DE BESANCON' and '1789'. The signature is written in a cursive style.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0